

pour se rendre au Canada et dont l'état mental et physique laissait à désirer sont évités. Des médecins sont aussi postés aux principaux ports d'entrée du Canada. Ils font subir un examen final aux immigrants et prodiguent des soins à ceux qui arrivent malades. *Hopitaux de marins et maritimes*—Conformément à l'article V de la loi de la Navigation du Canada, les hôpitaux de marins et les hôpitaux maritimes, prodiguent des soins médicaux et chirurgicaux et tous autres soins nécessaires à tous les marins arrivant malades ou blessés dans les ports canadiens, sur paiement de certains droits par les propriétaires de navires.

Division du génie sanitaire.—Les diverses phases de l'activité de la division du génie sanitaire comprennent : l'administration des lois sanitaires dans les travaux publics, destinées à préserver la santé des ouvriers employés à la construction des édifices publics, des canaux, chemins de fer et autres chantiers publics. Par une entente conclue avec les autorités sanitaires des Etats-Unis ce service comporte également l'inspection des sources d'approvisionnement d'eau des voituriers publics qui font le service international et interprovincial entre le Canada et les Etats-Unis; il poursuit des investigations concernant la pollution des cours d'eau limitrophes, en collaboration avec les officiers de la Santé des Etats-Unis. La surveillance de l'approvisionnement d'eau des voituriers publics sur les eaux intérieures du Canada et de ceux qui font le service international et interprovincial est une autre de ses fonctions. Cette branche collabore avec les autres départements fédéraux en ce qui concerne l'application des méthodes sanitaires dans les parcs nationaux et aux campements d'été sur les terres domaniales; avec l'Association Américaine des Chemins de fer en ce qui regarde les règlements sur la salubrité; avec les départements provinciaux de Santé et le Service de Santé des Etats-Unis en ce qui regarde l'approvisionnement d'eau des voituriers publics qui font le service international et interprovincial.

Division des médicaments brevetés.—Cette division voit à ce que les préparations médicinales brevetées ne soient pas nuisibles à la santé et que les étiquettes ne puissent induire le public en erreur. L'enregistrement de médicaments préparés selon des formules secrètes et qui ne figurent pas à la pharmacopée est obligatoire; elle a un contrôle sur les drogues nocives entrant dans la fabrication de ces remèdes et les représentations concernant leur usage.

Laboratoire d'hygiène.—Ce laboratoire s'occupe principalement du contrôle de produits biologiques dont on se sert pour le traitement des maladies humaines, surtout en ce qui concerne la puissance de certains toxines, antitoxines et autres préparations sérologiques. Les vaccins bactériens et autres sont examinés pour en déterminer la pureté, la stérilité et la puissance. La puissance de drogues à effet violent, telles que la digitaline, le strophante, l'ergotine, la piturine et les salvarsans est mise à l'épreuve, et la standardisation de ces drogues est effectuée par le laboratoire conformément aux normes établies par le comité de santé de la Société des Nations. Elles sont ensuite fournies à tous les manufacturiers qui désirent en faire usage dans la préparation de leurs produits. Ces standards sont communiqués aux fabricants qui veulent en faire usage. L'analyse des désinfectants a pour but la vérification des propriétés germicides. Le laboratoire rend toutes sortes d'autres services aux départements administratifs et s'occupe également de recherches.